

# COMPRENDRE LES CHIFFRES DU CHÔMAGE

## DÉCHIFFRAGE

Mars 2014

### Contexte

L'annonce mensuelle des chiffres du chômage, par le Ministère en charge de l'emploi, est réalisée sur la base des chiffres publiés par Pôle Emploi et la DARES. **Ces chiffres portent sur le nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi en fin du mois qui a précédé.** Selon les chiffres officiels de fin février 2014, près de 6 millions de personnes sont inscrites à Pôle Emploi, plus de 5,2 millions sont en attente d'emploi et plus de 3,5 millions sont immédiatement disponible.

D'autres approches statistiques existent, par exemple au travers des enquêtes statistiques de l'INSEE, mais elles se situent sur un autre plan.

Ces « chiffres du chômage » doivent être considérés comme relatifs dans la mesure où :

- tous les chercheurs d'emploi ne sont pas inscrits à Pôle Emploi,
- les chiffres dépendent des actions même de Pôle Emploi comme le rythme des inscriptions, le suivi des inscrits, la politique de radiation des inscrits, le classement en catégorie de demandeurs d'emploi selon des critères choisis, etc.,
- l'annonce des chiffres : **nombre de « demandeurs d'emploi » inscrits à Pôle Emploi et taux de chômage** et de leur évolution par rapport au mois précédent ne suffit pas à donner une image objective d'une réalité qui est, somme toute, plus complexe.

### Auteur

**Daniel LAMAR**, Conseil en politiques de l'orientation, de la formation et de l'emploi.

### Les chercheurs d'emploi ne sont pas tous « demandeurs d'emploi »

**De nombreuses personnes en recherche d'emploi ne sont pas référencées par Pôle Emploi. Pôle Emploi ne mène aucune action d'accès aux droits** dans la mesure où son objectif est la diminution du nombre de ses inscrits. Pour donner quelques exemples, citons :

- des jeunes en fin d'études ne s'inscrivent pas automatiquement à Pôle Emploi ; en particulier, une grande part des jeunes inscrits dans les Missions Locales n'est pas comptabilisée comme demandeurs d'emploi,
- des étudiants, en recherche de travail durant leurs études ne passent généralement pas par Pôle Emploi,
- des femmes en reprise d'activité après une interruption de carrière, de même,
- une majorité des chômeurs en fin de droits, par exemple 2/3 des personnes bénéficiaires du RSA, ne sont pas inscrites à Pôle Emploi,
- des seniors sortis du référencement, etc.

*Le nombre des demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi traduit davantage l'activité de l'institution que la réalité du nombre de chercheurs d'emploi, c'est-à-dire de personnes sans travail.*

**Des incidents concernant les radiations d'inscrits interviennent.**  
*Par exemple, le 30 septembre 2013, Pôle Emploi a reconnu dans un communiqué le dysfonctionnement dans le cadre de la campagne d'actualisation des demandeurs d'emploi d'août 2013.*

**Les chiffres significatifs concernant les demandeurs inscrits à Pôle Emploi sont les chiffres portant sur une année glissante :**  
*par exemple de janvier 2013 à janvier 2014, car ils gomment les incidents de l'année écoulée.*

## Comment se calcule le nombre des demandeurs d'emploi ?

Le nombre de demandeurs d'emploi, « en stock », dépend à la fois :

- flux de nouveaux inscrits
- nombre des sortants des listes de Pôle Emploi ; ce dernier chiffre dépend en partie des règles administratives de radiation et de leur mise en œuvre pratique par les agents de Pôle Emploi, voire de simples contrôles en ligne ...

Les « cessations d'inscription pour défaut d'actualisation » (non remplissage mensuel du formulaire sur le compte en ligne propre à chaque demandeurs d'emploi) représentent 43 % des sorties et les « radiations administratives » 12 % des sorties, soit au total 54,5 % des sorties de Pôle Emploi (chiffres de février 2014).

La DARES présente ses chiffres, de manière très honnête, en précisant que : « *Au-delà des évolutions du marché du travail, différents facteurs peuvent affecter les données relatives aux demandeurs d'emploi : modifications du suivi et de l'accompagnement des demandeurs d'emploi, comportements d'inscription des demandeurs d'emploi...* ».

## Les chiffres mensuels du chômage prêterent à confusion

L'annonce des « chiffres du mois précédent » répond à un besoin de communication politique et d'immédiateté d'une publication des données mais il n'est pas véritablement pertinent. En effet, les évolutions d'un mois sur l'autre font l'objet de distorsions (puis de corrections ultérieures) et de phénomènes saisonniers (recours à l'intérim, travaux agricoles ou activités touristiques). Les variations mensuelles portant sur quelques dizaines de milliers d'inscrits de plus ou de moins, mises en avant par la quasi-totalité des médias, ne sont donc pas significatives.

## La présentation des chiffres donne lieu à des sous-estimations

La catégorisation de chômeurs change dans le temps. Les catégories administratives (de 1 à 8) ont été remplacées par des catégories statistiques de A à E (voir les définitions dans l'encadré). Ces changements de mode de mesure ont permis, de fait, de rebattre les cartes.

Les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi sont regroupés en différentes catégories.

<b>Catégorie A</b>	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi
<b>Catégorie B</b>	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois).
<b>Catégorie C</b>	Demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois).
<b>Catégorie D</b>	Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi (en raison d'un stage, d'une formation, d'une maladie...) y compris les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.
<b>Catégorie E</b>	Demandeurs d'emploi non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés, créateurs d'entreprise).

**Pour minorer les chiffres du chômage, la tendance des hommes et femmes politiques est de mettre en avant les seuls chiffres de la catégorie A : c'est-à-dire de personnes « sans emploi et immédiatement disponible ».**

Pour donner des exemples, un chômeur, qui travaille en intérim trois jours dans le mois, bascule dans la catégorie B et s'il dépasse les 10 jours travaillés, par exemple en CDD, il est transféré en catégorie C. C'est à dire que le chiffre de la catégorie A peut baisser tandis que celui de la catégorie B augmente dans la mesure où se présentent des petits boulots...

Il semble plus opportun de cumuler les catégories « A+B+C » qui rassemblent les personnes tenues à des actes de recherche d'emploi. La DARES procède d'ailleurs ainsi puisqu'elle présente successivement les chiffres des catégories A, puis les catégories « A+B+C » et enfin l'ensemble de A à E. Une autre astuce pour minorer les chiffres consiste à annoncer ceux de la seule France métropolitaine, en oubliant l'outre-mer. Les chiffres de janvier 2014, France entière dont DOM, sont donnés dans le tableau suivant.

Catégorie	Nombre d'inscrits à pôle Emploi		Variation sur un an
	A fin février 2014	A fin février 2013	
A	3 608 700	36 453 500	4,5 %
A,B et C	5 236 300	5 000 400	4,7 %
D et E	702 500	655 900	7,1 %
Ensemble	5 938 800	5 656 300	5,0 %

### Des licenciés économiques échappent au classement en catégorie A

Les demandeurs d'emploi de catégorie D réunissent « *les demandeurs d'emploi en convention de reclassement personnalisé (CRP), en contrat de transition professionnelle (CTP) ou en contrat de sécurisation professionnelle (CSP), sans emploi.* ». Cette définition neutre dissimule une réalité méconnue qu'il convient de détailler. Lors d'un « Plan de sauvegarde de l'emploi » (également connu sous son ancien nom de « plan social » ou sous le sigle PSE), des salariés font l'objet d'un licenciement économique et dans cette situation, ils se voient proposer un « Contrat de sécurisation Professionnelle » (CSP) qui s'applique aux procédures de licenciement économique engagées à compter du 1er septembre 2011.

Plus de 80% des licenciés choisissent cette solution. Il ne s'agit en aucun cas de remettre en cause cette bonne mesure mais de faire remarquer que les bénéficiaires sont comptabilisés en catégorie D alors qu'ils sont, pour la très grande majorité, en recherche d'emploi active et devraient selon toute évidence se trouver en catégorie A (hors quelques demandeurs d'emploi entrés en formation professionnelle).

### En conclusion

Compte tenu des éléments précédents, nous pouvons conclure, que lorsqu'un responsable politique annonce, à fin février 2014, un nombre de 3 600 000 « demandeurs d'emploi », il oublie sciemment de l'ordre de 2 000 000 de « demandeurs d'emploi », sans compter les centaines de milliers de personnes en recherche d'emploi non inscrites à Pôle Emploi...

### Les sources des chiffres sur l'emploi

Différents organismes publics produisent des chiffres sur l'insertion professionnelle et l'emploi : citons : Pôle Emploi, la DARES, l'INSEE, le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEEP), le Conseil d'Orientation pour l'Emploi, l'Agence Pour l'Emploi des Cadres, etc. Leurs multiples données sont parfois convergentes, parfois pas en fonction des méthodes adoptées par chacun. Par exemple, la DARES indique que : « La notion de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi est une notion différente de celle de chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT) : certains demandeurs d'emploi ne sont pas chômeurs au sens du BIT et certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas inscrits à Pôle emploi. ». La comparaison de nos chiffres du chômage avec ceux des pays étrangers sont donc à relativiser et les projections faites par des institutions internationales d'une valeur sujette à caution.

*Le discours politique utilise plusieurs biais pour minorer les chiffres du chômage.*

*La classification en catégorie D de la plupart des licenciés économiques explique, en partie, la croissance du nombre de demandeur en catégories D ou E qui a progressé de près de 9% en un an.*

*La mesure, à une date donnée, de la réalité sociale concernant l'emploi ou l'absence d'emploi paraît dispersée voire faussée en raison du nombre des acteurs et de leur absence de coordination.*

Contact presse : Olivier Vial

☎ 01 78 16 40 30

✉ olivier.vial@ceru.fr